**MAME MAYMOUNA NDOYE**

**M1TBF**

**SOLUTION EXAMEN REDACTION ADMINISTRATIVE**

**1°LETTRE DE RELANCE OU DE RECLAMATION**

**1°LETTRE DE RELANCE-Relance aimable**

Etablissement ELITE FINANCE

S.A au capital de 100.000.000

Dakar ; Sénégal

TEL : 78.110.04.04 Dakar ,25mars 2025

Ridwan Group

Thiès ; Sénégal

N/réf : 16/ERH/MD/516

**Objet** : Relance facture n°516 arrivée à échéance

Madame, Monsieur,

Sauf erreur ou omission de notre part, nous constatons que la facture n°516, d’un montant de 3.500.000fr, arrivée à échéance le 16 mars, n’a pas encore été réglée.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir procéder au règlement dans les plus brefs délais. Vous trouverez en pièce jointe une copie de la dite facture pour votre référence.

Si vous avez déjà effectué ce paiement, nous vous prions de ne pas tenir compte de ce courrier.

Restant à votre disposition pour tout complément d’information.

Cordialement

Le chef Comptable

M.DIOUF

**2°Lettre de relance –Relance plus ferme**

Etablissement ELITE FINANCE

S.A au capital de 100.000.000

Dakar ; Sénégal

TEL : 78.110.04.04 **Dakar ; le 25 avril 2025**

Ridwan Group

Thiès ; Sénégal

N/réf : 16/ERH/MD/516

**Objet** : Relance facture n°516 impayée

Madame, Monsieur

Malgré notre première relance en date du 25 mars, nous n’avons toujours pas reçu le règlement de la facture citée en objet d’un montant de 3.500.000fr, échue le 16 mars.

Nous vous demandons de procéder au paiement sous 8 jours. A défaut, nous nous verrons dans l’obligation d’appliquer les pénalités de retard prévues dans nos conditions générales de vente.

Nous espérons pouvoir compter sur votre diligence afin d’éviter toute mesure plus contraignante.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l’assurance de notre considération distinguée.

Cordialement,

Le Chef Comptable

M.DIOUF

**3°LETTRE DE RELANCE-Dernier avis avant mise en demeure**

Etablissement ELITE FINANCE

S.A au capital de 100.000.000

Dakar ; Sénégal

TEL : 78.110.04.04 **Dakar ; le 25 mai 2025**

Ridwan Group

Thiès ; Sénégal

N/réf : 16/ERH/MD/516

**Objet : Facture n°516 toujours impayée**

Madame, Monsieur,

Malgré nos précédents courriers en date des 25 mars et 25 avril, nous demeurons dans l’attente du règlement de la facture n°516, d’un montant de 3.500.000, échue depuis le 16 mars.

Nous vous informons que, sans régularisation de votre part sous **cinq jours ouvrables**, nous serons contraints d’initier une procédure formelle de recouvrement, susceptible d’entraîner des frais supplémentaires à votre charge, ainsi qu’un préjudice dans nos relations commerciales.

Nous vous engageons vivement à accorder à ce message toute l’attention nécessaire afin d’éviter une issue contentieuse.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l’expression de nos salutations respectueuses.

Cordialement

Le Chef Comptable

M.DIOUF

**LETTRE DE MISE EN DEMEURE**

Etablissement ELITE FINANCE

S.A au capital de 100.000.000

Dakar ; Sénégal

TEL : 78.110.04.04 **Dakar ; le 25 juin 2025**

Ridwan Group

Thiès ; Sénégal

N/réf : 16/ERH/MD/516

**Objet : Mise en demeure de payer – Facture n°516**

Lettre recommandée avec accusé de réception

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous mettons **formellement en demeure** de régler la facture n°516, d’un montant de 3.500.000fr, échue le 16 mars, et restée impayée malgré nos précédentes relances.

Nous vous prions de procéder au règlement **dans un délai de 8 jours** à compter de la réception de ce courrier. À défaut, nous nous verrons dans l’obligation d’engager une procédure judiciaire sans autre avis.

Dans l’attente de votre règlement immédiat, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l’expression de nos salutations distinguées.

Cordialement,

Le Chef Comptable

M.DIOUF